YERRES

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N°2022/082

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de transport d'œuvres d'art pour l'exposition Modernités Portugaises à la ferme Ornée de la Propriété Caillebotte conclu avec la société LP ART

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le code de la commande publique applicable au 1er avril 2019,

CONSIDERANT que le montant estimé des prestations (83 333,00 € HT) étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été envoyé pour insertion le 7 février 2022 et a été publié au BOAMP (avis n° 22-19106), sur le site E-marchés publics.com et le site internet de la Ville,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 3 mars 2022 à 17 heures et que trois plis ont été reçus dans les délais,

CONSIDERANT que lors de la séance du 4 mars 2022, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrement des candidatures,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220318-2022-82-AU
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022

CONSIDERANT que par suite, les trois offres ont été enregistrées, déclarées recevables et confiées au service du patrimoine des affaires culturelles pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :

1- prix des prestations : 50 %,
2- composition, équipe et matériel dédiés à l'exécution du marché : 20 %,
3- méthodologie détaillée d'intervention, d'emballage, déballage et accrochage des œuvres ainsi que la sécurisation durant toute la mission : 15 %,
4- planning détaillé des différentes étapes dans le respect des délais d'exécution et de livraison mentionnés dans le CCTP : 15 %,

CONSIDERANT que dans le cadre des négociations, il a été demandé à tous les entreprises, par mail du 11 mars 2022 par le biais de la plateforme de dématérialisation AWS, leur meilleure offre de prix pour le 15 mars 2022 à 16 heures,

CONSIDERANT que les candidats ont répondu dans le délai imparti,

CONSIDERANT qu'au regard de ces critères et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre de la société LP ART est conforme au cahier des charges et est économiquement la plus avantageuse,

D E C I DE

D'APPROUVER et DE SIGNER le marché, et les documents y afférents, relatif aux prestations de transport d'œuvres d'art pour l'exposition « Modernités Portugaises » à la Ferme Ornée de la Propriété Caillebotte en 2022 (YERRES 91) avec la société LP ART, 274 rue de Rosny 93100 Montreuil,

DIT que les prestations seront rémunérées sur la base d'un prix global et forfaitaire de 97 267,00 € HT soit 114 528,00 € TTC,

DIT que le délai d'exécution est de 8 mois,

DIT que l'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du marché,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 18 mars 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220318-2022-82-AU
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022